

20100705_DL_03

OBJET :

Suppression du poste de Secrétaire général

Date de convocation :
29 juin 2010

Date de séance :
5 juillet 2010

Date d'affichage :
9 juillet 2010

Membres en exercice : 33

Membres présents : 16

Membres votants : 18

Quorum non nécessaire
Suite réunion 29.06.2010

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
1 vote contre
3 abstentions

**Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le 5 juillet à 18h15 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Christian BOQUET, Michel CAPON, Daniel CARPENTIER, Yannick DESSAINT, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Marion LEPRESLE, Patrice LETALLE, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Catherine QUIGNON, Jean-Claude RENAUX, Gilbert SAVY, Jean-Pierre TETU, Michel WATELAIN.

Secrétaire de séance : Catherine QUIGNON

Plusieurs événements cumulés conduisent le syndicat mixte à réorganiser son service à compter du 1^{er} janvier 2011 :

- l'arrêt de la gestion du marché télécoms, qui a notamment pour incidence de priver le syndicat mixte des frais de gestion correspondants ;
- La mise en œuvre de la régie intéressée ;
- L'arrêt du marché de prestations de services confié à la société TUTOR qui entraînait un contrôle mensuel des missions réalisées.

Par ailleurs, les principaux marchés ont été renouvelés en 2010 : marché de travaux pour extension du réseau, marché en groupement de commandes de prestations de services de télécommunications, marchés pour les besoins des Espace Numériques de Travail.

Ces évolutions du service conduisent de fait à vider le contenu des missions attachées à la fiche de poste de Secrétaire Général.

Considérant qu'il y a lieu de modifier à cet effet le tableau des emplois permanents de Somme Numérique,

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- Vu la délibération n°7 du Comité syndical du 20 décembre 1999 portant sur la création du poste de Secrétaire Général, ainsi que les délibérations du 18 septembre 2001, du 21 novembre 2001 et du 6 juin 2005 apportant des modifications et précisions à ce poste ;
- Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion de la Somme du 21 Juin 2010

DELIBERE

ARTICLE 1 – Le tableau des emplois permanents de Somme Numérique est modifié par la suppression du poste de Secrétaire Général qui devra être effective au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

ARTICLE 2 – Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens, le 8 juillet 2010



Le Président

